

# POSTULAT

**Auteur** Guido WALKER et Martin LOETSCHER, CVPO  
**Objet** Label «No littering» pour le canton du Valais  
**Date** 13/03/2020  
**Numéro** 2020.03.090

L'introduction du label «No littering» dans le cadre des communes, des écoles et d'autres organisations constitue un signal actif de leur lutte contre la pollution de l'environnement et de l'eau potable. Outre les routes, les chemins et les places publiques, les cantons possèdent également de nombreux bâtiments, tels qu'immeubles de services, hôpitaux, locaux administratifs, écoles cantonales, campus et alentours. Le long des cours d'eau et des ruisseaux, des quantités de déchets s'accumulent pendant des années et finissent dans les eaux qu'ils polluent ainsi. Certes, de nombreuses communes prennent part à la journée annuelle du nettoyage («Clean-up day») organisée en septembre, mais tel n'est pas le cas du canton et de ses collaborateurs. En tant que propriétaire de routes cantonales, de cours d'eau, de bâtiments, etc., le canton du Valais n'est pas un modèle à suivre, tout bien considéré. D'après une demande faite auprès d'«IGSU – Communauté d'intérêts monde propre», ce ne sont pas uniquement les villes et les écoles qui peuvent se distinguer avec ce label « No littering », mais aussi les cantons.

## Conclusion

Le label «No littering» est à la disposition de toutes les institutions qui exercent un rôle de premier plan dans la lutte contre les déchets.

Les postulants demandent que ce label «No littering» soit introduit pour le canton du Valais.